

Liste des groupes de travail intersessions conjoints créés
à la 32 session du Comité pour les animaux
et 26 session du Comité pour les plantes

Évaluation des espèces inscrites à l'Annexe I	2
Étude du commerce important à l'échelle nationale	3
Rapport d'évaluation de l'IPBES sur l'utilisation durable des espèces sauvages	4
Matériels d'identification des spécimens d'espèces inscrites aux annexes de la CITES.....	5
Nomenclature	6
Examen des dispositions CITES relatives au commerce des spécimens non sauvages d'animaux et de plantes	7
Espèces en danger d'extinction affectées par le commerce international.....	8

Évaluation des espèces inscrites à l'Annexe I

Compositions. (23 membres et Parties ; 12 observateurs)

Co-Présidence pour
le Comité pour les animaux : représentant de l'Asie (M. Hamidy) et représentante suppléante de l'Océanie (M^{me} McIntyre) ;

Présidence pour
le Comité pour les plantes : représentante de l'Asie (M^{me} Zeng) ;

Membre du Comité
pour les animaux : représentante de l'Afrique (M^{me} Maha) ;

Membre du Comité
pour les plantes : représentant de l'Amérique du Nord (M. Boles) ;

Parties : Afrique du Sud, Allemagne, Chine, Colombie, Espagne, États-Unis d'Amérique, Inde, Indonésie, Japon, Madagascar, Mexique, Namibie, Nouvelle-Zélande, Pérou, Portugal, Suisse, Union européenne, Zimbabwe ;
et

OIG et ONG : Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature – Programme des Nations Unies pour l'environnement, Union internationale pour la conservation de la nature, BirdLife International, Conservation Force, European Association of Zoos and Aquaria, ForestBased Solutions, German Society of Herpetology, Parrot Breeders Association of Southern Africa, Safari Club International, TRAFFIC, Wildlife Conservation Society, Fonds mondial pour la nature.

Mandat:

- a) examiner les résultats de l'évaluation rapide figurant dans le document d'information AC31 Inf. 6/ PC25 Inf. 8, *Évaluation rapide des espèces inscrites à l'Annexe I qui pourraient potentiellement tirer bénéfice des mesures adoptées par la CITES*, les suggestions figurant dans le document AC31/PC25 Com. 1 (Rev. by Sec.), l'Annexe figurant dans le présent document, ainsi que les études de cas et réponses transmises par les États des aires de répartition sur les 10 espèces sélectionnées pour des évaluations plus poussées ;
- b) affiner la méthodologie et ses critères pour l'évaluation des espèces inscrites à l'Annexe I qui pourraient tirer parti des mesures adoptées par la Conférence des Parties ; et
- c) élaborer des projets de recommandations à examiner lors de la 33e session du Comité pour les animaux et de la 27e session du Comité pour les plantes.

Étude du commerce important à l'échelle nationale

Composition: (13 membres et Parties, 8 observateurs)

Co-présidence pour le Comité pour les animaux :	Président du Comité pour les animaux (M. Lörtscher) et représentant suppléant de l'Amérique du Nord (M. Leuteritz);
Présidence pour le Comité pour les plantes :	représentante de l'Europe (Mme Smyth) ;
Membre du Comité pour les animaux :	représentant de l'Océanie (M. Robertson)
Parties :	Allemagne, Canada, Chine, États-Unis d'Amérique, Madagascar, République démocratique du Congo, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suisse, Union européenne ; et
OIG et ONG :	Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature-Programme des Nations Unies pour l'environnement, Union internationale pour la conservation de la nature, Association Technique Internationale des Bois Tropicaux, ForestBased Solutions, Humaine Society International, Species Survival Network, TRAFFIC, Fonds mondial pour la nature.

Mandat:

- a) faire le point sur l'avancement du Programme d'aide au respect de la Convention (PAR) évoqué dans les documents SC74 Doc. 29, CoP19 Doc. 30 et la résolution Conf. 14.3 (Rev. CoP19), *Procédures CITES pour le respect de la Convention* ; et sur les activités de renforcement des capacités évoquées dans les documents SC74 Doc. 22, CoP19 Doc. 16 et la résolution Conf. 19.2, *Renforcement des capacités* ;
- b) examiner si les problématiques scientifiques et de gestion identifiées dans l'Étude du commerce important pour Madagascar – et présentées dans le document AC30 Doc. 12.3/PC24 Doc. 13.3 – sont réglées de façon satisfaisante dans le cadre des mécanismes existants ou, s'il y a lieu, de proposer des modifications de la résolution Conf. 12.8 (Rev. CoP18) ou de diverses autres résolutions, d'élaborer une nouvelle résolution, ou bien de proposer un nouveau mécanisme pour entreprendre ces études ; et
- c) présenter ses conclusions et recommandations à la séance conjointe de la 33e session du Comité pour les animaux et 27e session du Comité pour les plantes (2024, date et lieu à déterminer).

Rapport d'évaluation de l'IPBES sur l'utilisation durable des espèces sauvages

Composition: (21 membres et Parties; 19 observateurs)

Présidence pour le Comité pour les animaux :	Président du Comité pour les animaux (M. Lörtscher) ;
Présidence pour le Comité pour les plantes :	représentant suppléant de l'Amérique du Nord (M. Benítez Diaz) ;
Membre du Comité pour les animaux :	représentant de l'Amérique centrale et du Sud et Caraïbes (M. Ramadori) ;
Parties :	Afrique du Sud, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Canada, Chine, Colombie, États-Unis d'Amérique, Inde, Indonésie, Japon, Malaisie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pérou, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union européenne, Zimbabwe ; et
OIG et ONG :	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, Conseil International de la Chasse et de la Conservation du Gibier, Union internationale pour la conservation de la nature, Conservation Force, German Society of Herpetology, Humane Society International, Indonesian Coral, Shell and Ornamental Fish Association, International Fur Federation, International Wood Products Association, IWMC-World Conservation Trust, Natural Resources Defense Council, Pro Wildlife, Save our Seas Foundation, Species Survival Network, TRAFFIC, Wildlife Conservation Society, World Resources Institute, Fonds mondial pour la nature.

Mandat:

- a) examiner les aspects scientifiques de l'évaluation thématique relative à l'utilisation durable des espèces sauvages de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) qui sont pertinents pour l'application de la CITES, comme indiqué dans les annexes du document PC26 Doc. 12 / AC32 Doc. 12, et examiner d'autres aspects, comme convenu par le groupe de travail ;
- b) identifier les aspects pertinents pour l'application de la CITES qui ne sont pas couverts de manière adéquate dans les résolutions et décisions existantes et qui pourraient mériter d'être examinés plus en profondeur par le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes ou par le Comité permanent ;
- c) préparer un projet de rapport détaillant les résultats de cet examen ainsi que les recommandations éventuelles pour examen par les sessions conjointes de la 33e session du Comité pour les animaux et de la 27e session du Comité pour les plantes, qui devraient avoir lieu en 2024 ; et
- d) élaborer, pour examen par le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes, un document contenant les résultats de l'examen et les recommandations, pour examen par le Comité permanent à sa 78e session.

Matériels d'identification des spécimens d'espèces inscrites aux annexes de la CITES

Composition: (17 membres et Parties; 13 observateurs)

Présidence pour le Comité pour les animaux	représentant de l'Océanie (M. Robertson) ;
Présidence pour le Comité pour les plantes :	représentant suppléant de l'Asie (M. Chong) ;
Membre du Comité pour les plantes	représentant de l'Afrique (M. Balama) ;
Parties :	Allemagne, Argentine, Canada, Chine, États-Unis d'Amérique, Inde, Koweït, Mexique, Nouvelle-Zélande, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Singapour, Togo, Union européenne ; et
OIG et ONG:	Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature – Programme des Nations Unies pour l'environnement, American Herbal Products Association, Association Technique Internationale des Bois Tropicaux, European Association of Zoos and Aquaria, European Pet Organisation, ForestBased Solutions, German Society of Herpetology, Humane Society International, International Wood Products Association, South African Taxidermy and Tannery Association, Species Survival Network, SUCO-SA, Wildlife Conservation Society.

Mandat:

En consultation avec le Secrétariat :

- a) examiner une sélection de matériels d'identification et déterminer s'il est nécessaire de les réviser ou de les améliorer, en tenant compte des matériels en cours d'élaboration ou déjà élaborés par les Parties, des matériels réclamés par certaines décisions ou résolutions, des matériels reçus à la suite de la notification aux Parties no 2023/051, ainsi que d'autres informations pertinentes telles que celles compilées lors des discussions menées précédemment par les groupes de travail intersessions conjoints établis depuis la CoP16 (Bangkok, 2013) ;
- b) prendre en compte d'autres points de l'ordre du jour des sessions du Comité pour les plantes et du Comité pour les animaux en lien avec l'élaboration de matériels d'identification afin de favoriser la coordination et d'éviter toute redondance ;
- c) tenir compte, lors de l'évaluation des lacunes de ces matériels d'identification, des taxons qui ont été inscrits aux Annexes au niveau des taxons supérieurs uniquement en raison de problèmes de ressemblance, ainsi que de la nécessité de disposer d'outils d'identification criminalistiques et de première ligne ;
- d) examiner les différentes manières d'améliorer la précision et la disponibilité des matériels d'identification des espèces inscrites aux Annexes de la CITES, y compris les points à prendre en compte et les implications d'un lien direct entre les matériels d'identification et la *Liste des espèces CITES* (checklist.cites.org/#/fr) ; et
- e) rendre compte de l'état d'avancement de ces activités lors de la 33e session du Comité pour les animaux et de la 27e session du Comité pour les plantes.

Nomenclature

Composition: (22 membres et Parties; 11 observateurs)

Présidence pour le Comité
pour les animaux : spécialiste de la nomenclature (M. van Dijk) ;

Présidence pour le Comité
pour les plantes : spécialiste de la nomenclature (Mme Klopper) ;

Membre du Comité
pour les plantes : représentante de l'Asie (Mme Zeng) ;

Parties : Allemagne, Arabie saoudite, Autriche, Brésil, Canada, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Géorgie, Inde, Japon, Madagascar, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pérou, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union européenne, Zimbabwe ; et

OIG et ONG : Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature-Programme des Nations Unies pour l'environnement, Union internationale pour la conservation de la nature, BirdLife International, Center for Biological Diversity, Humane Society International, IWMC-World Conservation Trust, Parrot Breeders Association of Southern Africa, Pro Wildlife, South African Taxidermy and Tannery Association, Species Survival Network, Fonds mondial pour la nature.

Mandat:

- a) examiner les effets des inscriptions actuelles et futures de taxons supérieurs dans les Annexes, en tenant compte des aspects soulevés dans le document PC26 Doc. 42.2 / AC32 Doc. 45.2 ;
- b) examiner et réviser le document PC26 Doc. 42.1 / AC32 Doc. 45.1 ; et
- c) élaborer des projets de recommandations et d'orientations pour examen lors des séances conjointes de la 27^e session du Comité pour les plantes et de la 33^e session du Comité pour les animaux, qui devraient avoir lieu en 2024.

Examen des dispositions CITES relatives au commerce des spécimens non sauvages d'animaux et de plantes

Composition: (19 membres et Parties; 14 observateurs)

Présidence pour le Comité pour les animaux	représentant suppléant de l'Amérique du Nord (M. Benítez Diaz) ;
Présidence pour le Comité pour les plantes :	représentant de l'Océanie (M. Wrigley) ;
Membre du Comité pour les animaux :	représentante de l'Europe (Mme Zikova) ;
Parties :	Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Brésil, Canada, Chine, Colombie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Inde, Malaisie, Mexique, Pérou, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union européenne ; et
OIG et ONG:	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture , Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature-Programme des Nations Unies pour l'environnement, Association of Zoos and Aquariums, Euromed, European Pet Organisation, IWMC-World Conservation Trust, Organization of Professional Aviculturists, Ornamental Fish International, Parrot Breeders Association of Southern Africa, Species Survival Network, Sustainable Users Network, TRAFFIC, Wildlife Conservation Society, Fonds mondial pour la nature.

Mandat:

Travailler séparément et lors de séances communes avec pour mandat :

- a) d'examiner les éléments clés de la mise en œuvre actuelle des paragraphes 4 et 5 de l'Article VII pour les animaux et pour les plantes, respectivement, dans les résolutions actuellement applicables ;
- b) de déterminer s'il est nécessaire d'appliquer les paragraphes 4 et 5 de l'Article VII de manière différente de ce que prévoient les résolutions existantes, selon qu'il s'agit de spécimens d'espèces animales élevés en captivité ou de spécimens de plantes reproduits artificiellement, et de communiquer leurs recommandations au Comité permanent, à temps pour sa 78e session ;
- c) de fournir au Comité permanent, sur demande et selon les besoins, des conseils et orientations scientifiques sur les dispositions de la CITES relatives au commerce de spécimens non sauvages d'espèces animales et végétales inscrites à la CITES ; et
- d) de faire rapport sur l'état d'avancement des travaux à la séance conjointe de la 33e session du Comité pour les animaux et de la 27e session du Comité pour les plantes.

Espèces en danger d'extinction affectées par le commerce international

Composition: (24 membres et Parties; 21 observateurs)

Co-Présidence pour le Comité pour les animaux :	Président du Comité pour les animaux (M. Lörtscher) et spécialiste de la nomenclature (M. van Dijk) ;
Présidence pour le Comité pour les plantes :	représentant de l'Amérique du Nord (M. Boles) ;
Membres du Comité pour les plantes :	Présidente du Comité pour les plantes (représentante de l'Afrique, Mme Koumba Pambo) et représentante de l'Asie (Mme Zeng) ;
Parties :	Bénin, Brésil, Canada, Chine, Fédération de Russie, États-Unis d'Amérique, Inde, Indonésie, Japon, Mexique, Niger, Nigeria, Nouvelle-Zélande, Pérou, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Thaïlande, Union européenne, Zimbabwe ; et
OIG et ONG :	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature – Programme des Nations Unies pour l'environnement, Union internationale pour la conservation de la nature, Association of Zoos and Aquariums, BirdLife International, Center for Biological Diversity, Conservation Force, Defenders of Wildlife, European Federation of Associations for Hunting and Conservation, European Pet Organisation, German Society of Herpetology, Humane Society International, IWMC-World Conservation Trust, Natural Resources Defense Council, OCEANA, Organization of Professional Aviculturists, Safari Club International, Species Survival Network, SUCO-SA, TRAFFIC, Zoological Society of London.

Mandat:

Elaborer des projets de recommandations sur

- a) un processus ou un mécanisme possible au titre de la Résolution Conf. 19.2, *Renforcement des capacités*, pour fournir aux Parties des informations à prendre en considération lors de l'élaboration de propositions d'inscription, lorsque les Parties demandent des informations, telles que :
 - i) des études, analyses ou autres sources d'information pertinentes sur l'identification des espèces menacées d'extinction qui ne sont pas encore réglementées par la CITES et qui pourraient être affectées par le commerce international ; ou
 - ii) des études, analyses ou autres sources d'information pertinentes sur l'identification des espèces pour lesquelles la réglementation de la CITES pourrait être insuffisante et qui pourraient être affectées par le commerce international ;
- b) des processus/mécanismes possibles pour aider ou guider les Parties dans l'élaboration de propositions d'inscription, en plus du processus ou du mécanisme visé au point a) ci-dessus.
- c) coordination avec le Secrétariat CITES, les Parties à la CITES, l'UICN, le PNUE-WCMC, la FAO, les autorités régionales compétentes et les spécialistes compétents, le cas échéant, dans le cadre d'un ou de plusieurs processus, ou d'un ou de plusieurs mécanisme(s) possibles, afin de fournir aux Parties qui en font la demande des informations à prendre en considération lors de l'élaboration de propositions d'inscription ; et

- d) présentation d'un compte rendu avec ses recommandations à la session conjointe de la 33e session du Comité pour les animaux et de la 27e session du Comité pour les plantes.